

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Olivier Roy

<https://www.cadre21.org/membres/3ae2a55cf959fd4a3013d2cd>

Date d'obtention : 2024-02-16 21:23:28

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Permet d'intervenir efficacement dans le meilleur intérêt du jeune tout en protégeant l'intervenant

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je me sens beaucoup mieux outiller pour intervenir. Le cadre est clair, je suis les étapes et je suis sûr de ne rien oublier et de traiter avec sérieux la situation.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

À l'intégrité du jeune, son impact psychologique et sociologique pour lui d'une telle situation. Aussi je prendrai en considération tous les encadrements légaux en lien avec une situation de sextage (pornographie juvénile).